



Au-delà du Prix Egalité, la Wallonie a besoin d'une stratégie publique en recherche et innovation sociale !

Communiqué de Presse – Namur 5 juin 2014

Ce 5 juin 2014, le Gouvernement wallon remet les [Prix Egalité](#) dédiés notamment à l'**innovation sociale**. L'[UNIPSO ASBL](#) est partenaire de ce prix et elle se réjouit de l'intérêt naissant pour ce type d'innovation, marqué également par le récent appel à projets « Germaine Tillion ». Toutefois, elle déplore que ces deux initiatives soient isolées. Face aux investissements que demandent la recherche, l'expérimentation, le développement et la diffusion d'une innovation, les gains et la visibilité offerts par le Prix Egalité apparaissent relativement symboliques.

Actuellement, **la Wallonie ne dispose pas d'une stratégie publique structurelle en recherche et innovation sociale**. La politique publique en matière d'innovation est centrée sur l'innovation technologique et industrielle¹. **Pourquoi privilégier un nouveau smartphone plutôt qu'un service innovant de garde à domicile Alzheimer ?** Qui plus est, une ASBL développant une innovation sociale de type technologique (ex : [chariot de supermarché pliable et adapté aux PMR + vidéo](#)) ne peut pas bénéficier des aides prévues pour les sociétés commerciales.

C'est quelques exemples démontrent les difficultés que rencontrent de nombreuses entreprises à profit social pour bénéficier de l'expertise et du financement nécessaires à la recherche et au développement de leur(s) projet(s) d'innovation sociale.

L'innovation sociale contribue pourtant à répondre aux grands défis sociaux, renforçant la cohésion sociale et le bien-être de la population. Elle représente également un levier économique important pour le développement de nouvelles activités créatrices d'emploi, de valeurs ajoutées et d'externalités positives au bénéfice de la collectivité et des entreprises.

Consciente de ce potentiel, la Commission européenne a lancé plusieurs initiatives dont « Social Innovation Europe ». De nombreuses politiques publiques se développent également au Canada, au Danemark, en France et même en Flandre². Elles intègrent des mécanismes d'accompagnement et de financement des différentes étapes de l'innovation sociale : recherche, développement, mise en œuvre, diffusion, etc.

Fort de ces exemples, la Wallonie doit passer des idées aux actes en décloisonnant réellement sa vision de l'innovation et en dynamisant la recherche et l'innovation sociale, source de croissance économique durable. A ce titre, il est indispensable que **le Gouvernement wallon construise un cadre, légal et budgétaire, favorable à l'émergence, au développement et à la diffusion d'innovations sociales**.

Innovation sociale ?

Innovation sociale ?

« L'innovation sociale consiste à élaborer des réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits dans les conditions actuelles du marché et des politiques sociales, en impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés, notamment des utilisateurs et usagers. Ces innovations concernent aussi bien le produit ou service, que le mode d'organisation, de distribution, dans des domaines comme le vieillissement, la petite enfance, le logement, la santé, la lutte contre la pauvreté, l'exclusion... ».
CSESS (France)

L'UNIPSO lance un guide de l'innovation sociale en Wallonie : www.innovation-sociale.be

¹ Décret du 3 juillet 2008 relatif au soutien de la recherche et de l'innovation en Wallonie.

² En France, le Rapport de synthèse du CSESS de décembre 2011 formule plusieurs propositions. Au Danemark, le MindLab a été créé en 2002 sous l'initiative des ministères de l'emploi, de l'économie et de la fiscalité. Au Canada, il existe le Réseau Québécois en Innovation Sociale (RQIS) et le TIESS (Territoires innovants en économie sociale et solidaire). En Flandre, la Sociale Innovatiefabriek a été lancée en 2013.